ZNIEFF n°210000982 - Type 2 « Plaine alluviale et cours de l'Aisne entre Autry et Avaux »

La ZNIEFF de type II de la plaine alluviale et du cours de l'Aisne depuis Autry jusqu'à Avaux, d'une superficie de près de 12 000 hectares, correspond à la fusion des ZNIEFF 210000982, 210000745 et 210000746. Cette fusion a été réalisée afin de respecter l'identité géomorphologique du territoire représenté par la vallée de l'Aisne. Elle comporte, outre la rivière et les ruisseaux, un système complexe de noues et de bras morts d'origine naturelle ou lié à la création du canal des Ardennes. Ces eaux eutrophes portent une végétation caractéristique riche en espèces patrimoniales et sont colonisées en bordure par des peuplements amphibies, auxquels succèdent des roselières, mégaphorbiaies et magnocariçaies. Les prairies de fauche, avec les prairies pacagées hygrophiles, sont bien représentées au niveau du lit majeur de l'Aisne. Les formations ripicoles, souvent menacées par la populiculture, se rencontrent çà et là le long de la rivière et des cours d'eau. Cependant les cultures gagnent du terrain et représentent actuellement 20% de la superficie du territoire de la vallée.

La végétation aquatique est représentée par des communautés à hépatiques (avec *Ricciocarpus natans*, assez rare en Champagne-Ardenne) et lentilles d'eau (petite lentille d'eau, lentille à trois lobes, lentille minuscule, lentille à plusieurs racines), des colonies d'utriculaire, des groupements du *Nymphaeion* (à nénuphar jaune, petit nénuphar, cératophylle épineux, myriophylle verticillé...) et du *Potamion* (avec le potamot à feuilles pectinées, le potamot à feuilles luisantes, le potamot à feuilles crépues, le potamot à feuilles perfoliées, l'élodée du Canada, l'élodée à feuilles étroites, le myriophylle en épis, la renoncule à feuilles capillaires, etc.) et ponctuellement des communautés flottantes à callitriches. On peut y observer deux espèces protégées au niveau régional, le rubanier nain et l'aloès d'eau (présent uniquement, pour la Champagne-Ardenne, dans quelques stations de la vallée de l'Aisne). Ils figurent, de même que l'utriculaire vulgaire, le potamot à feuilles flottantes et le potamot des Alpes, sur la liste rouge régionale des végétaux.

Le long des fossés et des noues (anciens méandres de l'Aisne), au bord de certaines mares et au niveau des vases et graviers exondés de la rivière se rencontrent des groupements amphibies. Ils recèlent quatre espèces rares inscrites sur la liste rouge régionale : le faux riz, le scirpe épingle, la berle à larges feuilles et le catabrose aquatique. Ils sont accompagnés par le bident tripartit, le bident radié, la menthe pouliot (rare dans les Ardennes), le cresson des champs, la renoncule scélérate, le jonc fleuri, l'œnanthe aquatique, la sagittaire flèche d'eau... Localement se développent dans la rivière des végétations plus ou moins immergées à renoncule flottante, renoncule à feuilles capillaires, menthe aquatique, potamot à feuilles flottantes...

La gamme des groupements prairiaux est très étendue en fonction de la nature du sol, de l'inondation ou du traitement (fauche, pâture ou traitement mixte) : les prairies de fauche relèvent de l'*Arrhenatherion elatioris* (dans les zones peu ou pas inondées) ou du *Bromion racemosi* (dans les secteurs plus humides). Elles sont riches en graminées (les plus communes étant la houlque laineuse, le pâturin des prés, le pâturin trivial, la fléole des prés, l'avoine élevée, l'orge faux-seigle, la fétuque des prés) et en légumineuses (lotier corniculé, trèfle rampant, trèfle des prés, gesse des prés, vesce à épis, etc.). On y rencontre également le narcisse des poètes (protégé en Champagne-Ardenne, non revu récemment) et l'orchis grenouille (inscrits sur la liste rouge régionale), la potentille rampante, le plantain lancéolé, la cardamine des prés, le salsifis des prés, l'oseille sauvage, la renoncule rampante... Dans les zones plus humides, les prairies sont souvent alternativement fauchées et pâturées : la flore est riche en espèces hygrophiles telles que le brome en grappes, le silaüs des prés, la gratiole officinale (protégée sur tout le territoire français), la germandrée des marais (protégée au niveau régional) l'œnanthe à feuilles de silaüs (protégé en Champagne-Ardenne et inscrit sur la liste rouge régionale), la stellaire des marais (inscrite sur la liste rouge régionale), le jonc diffus, le séneçon aquatique, l'achillée sternutatoire, la menthe pouliot (rare dans les Ardennes), la laîche hérissée, l'œnanthe fistuleuse, le léontodon d'automne, le colchique, la laîche des renards, etc.

Certaines prairies sont aujourd'hui fertilisées et/ou pâturées par les bovins : les graminées sont alors dominées par la crételle, la houlque laineuse, la trisète dorée, le ray-grass d'Italie et l'ivraie vivace. Elles sont accompagnées par le trèfle rampant, le trèfle fraise, la renoncule rampante, la potentille des oies, la menthe pouliot, le plantain à larges feuilles, la patience crépue, le cirse des champs, la menthe aquatique, la pâquerette, etc.

Les milieux marécageux sont plus localisés et constitués surtout par des roselières (phalaridaies, phragmitaies, typhaies et glycériaies à germandrée des marais, protégée au niveau régional, rubanier rameux, gaillet des marais, scirpe maritime, épiaire des marais, renouée amphibie, prêle des eaux, œnanthe aquatique...), ainsi que par des mégaphorbiaies (à laiteron des marais, protégé en Champagne-Ardenne et inscrit sur la liste rouge régionale, véronique à longues feuilles, inscrite sur la liste rouge régionale et située à sa limite d'aire de répartition absolue, reine des prés, lysimaque vulgaire, salicaire, pigamon jaune, épiaire des marais, guimauve officinale, lycope d'Europe, liseron des haies, etc.), des cariçaies à grandes laîches (laîche distique, laîche aiguë, laîche des rives, laîche vésiculeuse, laîche des renards, laîche faux-souchet...) et des cariçaies à petites laîches (laîche en ampoules).

Les boisements sont peu abondants (7%) et constitués par l'ormaie-frênaie riveraine à orme lisse (inscrit sur la liste rouge régionale), qui peut localement s'étoffer et donner une aulnaie-peupleraie à grandes herbes (angélique sylvestre, reine des prés, iris faux-acore, gaillet des marais, lysimaque nummulaire, bardane des bois, grande consoude, etc.).

Les libellules sont bien représentées, avec 37 espèces répertoriées dont onze sont rares et inscrites sur la liste rouge des Odonates de Champagne-Ardenne : le gomphe vulgaire, le gomphe similaire (situé à sa limite nord de répartition), le gomphe à pinces, l'agrion gracieux, l'agrion nain, le leste sauvage, la libellule fauve, la cordulie métallique, l'aeshne isocèle, l'aeshne printanière et la grande aeshne. Ils sont accompagnés par des espèces plus communes, comme par exemple la libellule déprimée, la libellule à quatre taches, la cordulie bronzée, l'orthétrum réticulé, le sympétrum rouge sang, le sympétrum strié, l'anax empereur, l'aeshne bleue pour les libellules, l'agrion élégant, l'agrion à larges pattes, l'agrion jouvencelle, l'agrion aux longs cercoïdes, l'agrion au corps de feu, l'agrion porte-coupe, la naïade aux yeux rouges, la naïade au corps vert, le caloptéryx éclatant, le leste vert, le leste verdoyant, le leste fiancé pour les demoiselles. Certains papillons s'y rencontrent également, comme par exemple le machaon, l'azuré commun, la piéride du navet, la petite tortue, le Robert-le-diable, le fadet commun et le cuivré de la verge d'or, ce dernier étant inscrit sur la liste rouge régionale des Lépidoptères. La présence d'une éphémère rare en France (*Heptagenia fuscogrisea*) a été signalée sur le site.

La rivière abrite la truite et le chabot inscrit sur l'annexe II de la directive Habitats. Le pélodyte ponctué est également bien représenté : totalement protégé en France depuis 1993, ce petit crapaud est également inscrit à l'annexe III de la convention de Berne, dans le livre rouge de la faune menacée en France (catégorie "vulnérable") et sur la liste rouge régionale. On peut aussi y rencontrer le triton alpestre, la grenouille rousse, la grenouille verte...

Les prairies de l'Aisne font partie des plus beaux sites ornithologiques français et sont considérées comme un site d'importance internationale pour la migration des oiseaux d'eau. De nombreuses espèces y stationnent au printemps (et en automne) en exploitant les zones inondées. Des barges à queue noire, avocettes élégantes, échasses blanches, grandes aigrettes, plusieurs centaines de canards (souchet, pilet, siffleur, chipeau, colvert, sarcelle d'hiver, fuligule milouin, fuligule morillon), des chevaliers (combattant, gambette, aboyeur, sylvain, culblanc), des bécasseaux (cocorli, variable et minute), des pluviers (dorés et argentés) profitent, lors de leur remontée au nord de l'Europe, des grandes surfaces de prairies inondées que leur offre la plaine alluviale de l'Aisne. Le balbuzard pêcheur vient pêcher dans la rivière aux périodes de migration ; de nombreuses grues cendrées (plus d'une cinquantaine en 1994) hivernent sur le site (notamment vers Terron-sur-Aisne), ainsi que des oies cendrées, des canards siffleurs, des sarcelles d'hiver, des garrots à oeil d'or, des harles bièvre, des pluviers dorés, des grands cormorans, des fuligules... Au total ce sont plus de 120 espèces qui utilisent la vallée comme voie migratrice et site d'hivernage, une vingtaine d'entre elles étant inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux.

En période de nidification, la vallée constitue une richesse originale exceptionnelle : elle abrite les populations nicheuses de près d'une vingtaine d'espèces rares à très rares en

Champagne-Ardenne, notamment le courlis cendré dont la population, forte d'une cinquantaine de couples (la seule de toute la Champagne-Ardenne), s'inscrit parmi des dix premières sur le plan national. La présence des prairies humides encore préservées sur la vallée permet d'accueillir le râle des genêts, avec des effectifs fluctuant d'une année sur l'autre : la vallée de l'Aisne héberge pratiquement la seule population digne de ce nom dans la région (seuls quelques couples persistent encore dans la Bassée et la Voire). Protégé en France, le râle des genêts est inscrit à l'annexe II de la convention de Ramsar (en tant qu'espèce menacée à l'échelle mondiale), à l'annexe I de la directive Oiseaux, à l'annexe II de la convention de Berne, sur la liste rouge des espèces d'oiseaux menacés au niveau international et dans le livre rouge de la faune menacée en France (dans la catégorie "vulnérable"). Les nichées du râle des genêts, du courlis cendré et de la marouette ponctuée (ces deux derniers dans une moindre mesure) sont régulièrement détruites lors des fauches précoces, mais certaines prairies ont bénéficié en 1995 de la mise en place des OGAF Environnement. L'écosystème prairial est aussi déterminant pour le maintien du tarier des prés, dont c'est une des plus importantes stations de la région. Il abrite de même les trois pies-grièches de la région : la très rare pie-grièche à tête rousse, la pie-grièche grise et la pie-grièche écorcheur. Les autres espèces nicheuses de la liste rouge régionale sont la marouette ponctuée, le traquet tarier, le vanneau huppé, le rougequeue à front blanc et le pipit farlouse (dans les milieux herbacés et prairiaux), le petit gravelot et l'hirondelle des rivages (rives du cours d'eau et des noues), le phragmite des joncs et la rousserolle verderolle (milieux marécageux) et le faucon hobereau qui fréquente les grandes vallées herbagères.

La ZNIEFF de la vallée de l'Aisne s'inscrit dans un contexte patrimonial important : elle fait partie de la ZICO CA 08 (vallée de l'Aisne) et a été proposée dans le cadre de la directive Habitats pour Natura 2000 (site n° 53 : prairies de la vallée de l'Aisne). Elle présente encore un bon état général, avec une bonne potentialité biologique, mais les prairies sont menacées par le drainage, la mise en culture progressive, la conversion en pâturage (pour les prairies de fauche) ou une intensification du pâturage (pour les prairies déjà pacagées). La populiculture est en extension (prairies et boisements alluviaux). Les rives de l'Aisne subissent une forte pression humaine (pêcheurs), certains secteurs se trouvant, par suite des passages fréquents et successifs, dénués de toute végétation.

ZNIEFF n°210002009 - Type 2 « Massif forestier d'Argonne »

Le massif forestier d'Argonne est l'un des massifs les plus vastes de la région. Par son étendue, par son caractère typique, par la richesse de sa flore et de sa faune, ce massif se range parmi les sites majeurs de Champagne-Ardenne. Il constitue une vaste ZNIEFF de type II de 41 840 hectares, séparée en deux par la vallée de l'Aisne et située à la limite de la Marne, des Ardennes et de la Meuse. Plusieurs ZNIEFF de type I sont incluses dans ce massif. Le massif est établi sur une couche géologique particulière, la gaize, roche siliceuse très dure constituée essentiellement à partir de minuscules fragments d'éponges. L'Argonne constitue un petit pays particulier au caractère submontagnard prononcé, composé de vastes forêts au sein d'une région de pacages et de cultures.

La végétation forestière est très typique et adaptée aux sols acides :

- chênaie-hêtraie acidiphile montagnarde sur les versants nord (à luzule blanche, luzule des bois, véronique officinale, canche flexueuse, etc.) et chênaie plus thermophile sur les versants sud (avec le sorbier des oiseleurs, le sorbier blanc, le néflier, la canche flexueuse, la mélitte à feuilles de mélisse, etc.),
- chênaie- hêtraie mésoneutrophile à mésotrophe (avec le charme, le sorbier des oiseleurs, le tilleul à petites feuilles, le merisier, le chèvrefeuille rampant, la laîche à racines nombreuses, l'anémone des bois) et chênaie-hêtraie acidiphile de plateau (avec la myrtille, la callune vulgaire, la fougère aigle, la molinie bleue, etc.). Les ourlets forestiers (*Potentillo erectae-Holcion mollis*, non répertorié dans la base de données du logiciel et codé dans la typologie sous l'appellation "groupements mésophiles de hautes herbes des clairières et lisières forestières") sont très intéressants avec notamment le gaillet des bois (espèce médioeuropéenne continentale, proche de sa limite d'aire régionale)
- en fond de vallon, en bas de pente et en périphérie de certains étangs, aulnaie-frênaie (et très localement aulnaie) avec, dans certains secteurs des ormes lisses de belle taille, le cassis (inscrits tous les deux sur la liste rouge des végétaux menacés de Champagne-Ardenne. Ponctuellement, une végétation relictuelle de lande (Calluno-Genistion) subsiste (aux environs de Quatre-Champs, Marcq et Cornay). La première abrite: le genêt d'Allemagne est une espèce continentale protégée au niveau régional, rare en France (où elle n'existe guère que dans l'est et le centre du pays) et en très forte régression en Champagne-Ardenne (uniquement trois stations dans les Ardennes, avec celles de Toges et de Quatre-Champs, toutes dans un état très précaire) et la bruyère cendrée, protégée au niveau régional (seule station connue des Ardennes), d'origine atlantique et très à l'est de sa limite normale de répartition (région parisienne).

Diverses zones prairiales complètent l'intérêt de la ZNIEFF, avec une flore caractéristique des prairies fraîches à humides, fauchées ou pâturées, ainsi que des pelouses oligotrophes relevant du *Violon caninae*. Les étangs sont nombreux, les plus importants ont fait l'objet de fiches ZNIEFF de type I (étang de Florent-en-Argonne, étangs de Bièvres, étangs de Châtrices), certains sont aménagés pour la chasse, d'autres pour la pisciculture. Leur végétation comprend des roselières(à phragmite, massette à larges feuilles, massette à feuilles étroites, lycope d'Europe, valériane officinale) des magnocariçaies (à laîche des marais, laîche des rives, laîche vésiculeuse, laîche pendante, laîche paniculée, laîche faux-souchet), des groupements aquatiques à Nymphéa blanc ainsi que des groupements amphibies et de rives exondées.

De nombreuses espèces végétales rares et/ou protégées se rencontrent sur le territoire de la ZNIEFF comme par exemple l'orme lisse, la stellaire des bois (en limite d'aire), l'épipactis pourpre (orchidée protégée dans la Marne), l'élatine à six étamines (espèce subatlantique rare en France, protégée au niveau régional)), la prêle d'hiver (assez rare en plaine), le géranium livide, le calamagrostis faux-roseau, d'origine montagnarde et rare en Champagne, le genêt d'Allemagne (protégé, très rare et menacé de disparition totale en Champagne-Ardenne), la bruyère cendrée (potection régionale), la campanule cervicaire (protection nationale), le scirpe de Sologne (protection départementale), la limoselle aquatique, le gnaphale jaunâtre, la bermudienne aux yeux bleus (espèce introduite et naturalisée depuis un siècle), l'orobanche du genêt, la prêle des bois, la prêle d'hiver, etc. La plupart d'entre elles sont inscrites sur la liste rouge des végétaux menacés de Champagne-Ardenne. Certaines fougères remarquables, rares à très rares en plaine s'y observent au, notamment le polystic des montagnes (protégé en Champagne-Ardenne), le polypode du hêtre et le polypode du chêne (orophyte très rare en plaine) et la fougère écailleuse.

La faune est tout aussi importante et diversifiée (pour des informations plus complètes, se reporter aux listes d'espèces figurant dans les 12 ZNIEFF de type I associées).

Certains ruisseaux possèdent une bonne qualité des eaux, avec de nombreux macro-invertébrés (Trichoptères, Ephémères) spécifiques des ruisseaux montagnards aux eaux vives, peu ou pas altérées et notamment de belles populations d'*Electrogena ujhelyii* au niveau des sources et des têtes de ruisseau. De même, on observe de très importantes stations d'*Osmylus fulvicephalus* (névroptère dont la larve est semi-aquatique) ainsi qu'une espèce rare et en voie de disparition dans toute l'Europe, *Ernodes articularis*. Les poissons sont également bien représentatifs de la qualité de ces ruisseaux, avec la présence de gîtes de ponte de truite fario et de chabot. Ce dernier est inscrit, comme la lamproie de Planer (qui se reproduit aussi dans la ZNIEFF) à l'annexe II de la Directive Habitats.

Les papillons sont bien représentés et comportent une espèce protégée en France, le damier de la succise : il est inscrit à l'annexe II de la convention de Berne, aux annexes II et IV de

la directive Habitats, dans le livre rouge de la faune menacée en France (catégorie "en danger") et sur la liste rouge régionale, de même que le damier noir. D'autres papillons plus communs s'y observent (machaon, paon du jour, argus frêle, demi-argus, carte géographique, échiquier, petite tortue, citron, Robert-le-diable, petit Sylvain, hespérie de la houlque, diverses piérides., etc.).

Les criquets et les sauterelles sont bien représentés : le criquet ensanglanté, inscrit sur la liste rouge des Orthoptères de Champagne-Ardenne se remarque, accompagné par de nombreux criquets chanteurs (criquet duettiste, criquet des pâtures, criquet des clairières, criquet mélodieux), ainsi que par la grande sauterelle verte phanéroptère porte-queue, le tétrix des clairières, le criquet à long corselet, le criquet riverain, la decticelle cendrée, la decticelle bariolée, la sauterelle ponctuée, le grillon des bois, le grillon champêtre....

Les libellules présentent la même tonalité biogéographique et centreuropéenne qu'une partie de la flore, avec de nombreuses espèces inscrites sur la liste rouge régionale des insectes, comme par exemple le sympétrum jaune d'or, l'agrion nain, l'agrion gracieux et l'agrion mignon, l'aeschne printanière, la grande aeschne et l'aeschne isocèle, le cordulégastre bidenté (belles populations au niveau des sources), l'orthétrum bleuissant et l'orthétrum brun, la cordulie à taches jaunes, la cordulie métallique, la cordulie à deux taches et d'autres plus communes comme par exemple la libellule à quatre taches, la libellule déprimée, la libellule écarlate, le gomphe joli, l'aeschne bleue, la cordulie bronzée, l'agrion à larges pattes, l'agrion porte-coupe, l'agrion jouvencelle, l'agrion élégant, la petite nymphe au corps de feu, la naïade aux yeux rouges, etc.

Les populations des batraciens sont diversifiées grâce à la présence sur le site des étangs avec le triton crêté, le sonneur à ventre jaune, la rainette verte et le crapaud accoucheur, protégés en France (depuis 1993) et en Europe (convention de Berne et directive Habitats), figurant dans le livre rouge de la faune menacée de France et inscrits, avec la salamandre, sur la liste rouge des amphibiens de Champagne-Ardenne. Pour les reptiles, la coronelle d'Europe et le lézard des souches (annexe IV de la directive Habitats), inscrits sur la liste rouge régionale, sont également présents.

Le site accueille de nombreuses espèces d'oiseaux attirés par des biotopes variés pour se nourrir, pour s'y reposer ou pour s'y reproduire. Certains sont rares au niveau régional ou national, d'autres sont en régression plus ou moins alarmantes comme la bouscarle de Cetti, nicheur très rare en Champagne-Ardenne, la chouette chevêche (nicheur peu commun et dont les effectifs sont en diminution importante, le milan noir, le milan royal et le faucon hobereau, la rousserolle verderolle et la rousserolle turdoïde (inféodée aux roselières et aux étangs, nicheur rare au niveau de la région), le tarier d'Europe (dont les effectifs régionaux sont faibles et en régression), l'hirondelle des rivages (la moins commune de nos trois espèces d'hirondelles), la pie-grièche grise et la pie grièche écorcheur, toutes deux en

régression dans la région, le pigeon colombin et le râle d'eau, nicheurs peu communs. Ils sont tous inscrits sur la liste rouge des oiseaux de Champagne-Ardenne.

De nombreux oiseaux d'eau y séjournent lors des migrations, y hivernent ou même s'y reproduisent : grèbe huppé, grèbe castagneux et foulque (oiseaux nicheurs), sarcelle d'hiver et sarcelle d'été, canard colvert, fuligule morillon et fuligule milouin, cygne tuberculé, chevalier culblanc, chevalier sylvain, etc. De nombreux rapaces diurnes ou nocturnes survolent les étangs ou la forêt environnante : milan noir et milan royal, faucon crécerelle, busard Saint-Martin, chouette hulotte, chouette effraie... Divers oiseaux plus communs fréquentent aussi le site, notamment les pouillots (fitis, siffleur, véloce), le pinson des arbres, le roitelet huppé, le loriot d'Europe, les mésanges (noire, charbonnière et huppée), le troglodyte mignon, la tourterelle des bois, le pigeon ramier, les grives draine et musicienne, etc.

Les mammifères forestiers sont également bien représentés par le gros gibier (cerf, chevreuil, sanglier) et les carnivores (chat sauvage, putois, martre, fouine, etc.). La musaraigne aquatique, inscrite sur la liste rouge régionale, fréquente les étangs.

La ZNIEFF fait partie du réseau international des zones humides de la convention de Ramsar et de la directive Oiseaux (Z.I.C.O. des étangs d'Argonne).

7.7] Trame verte et bleue

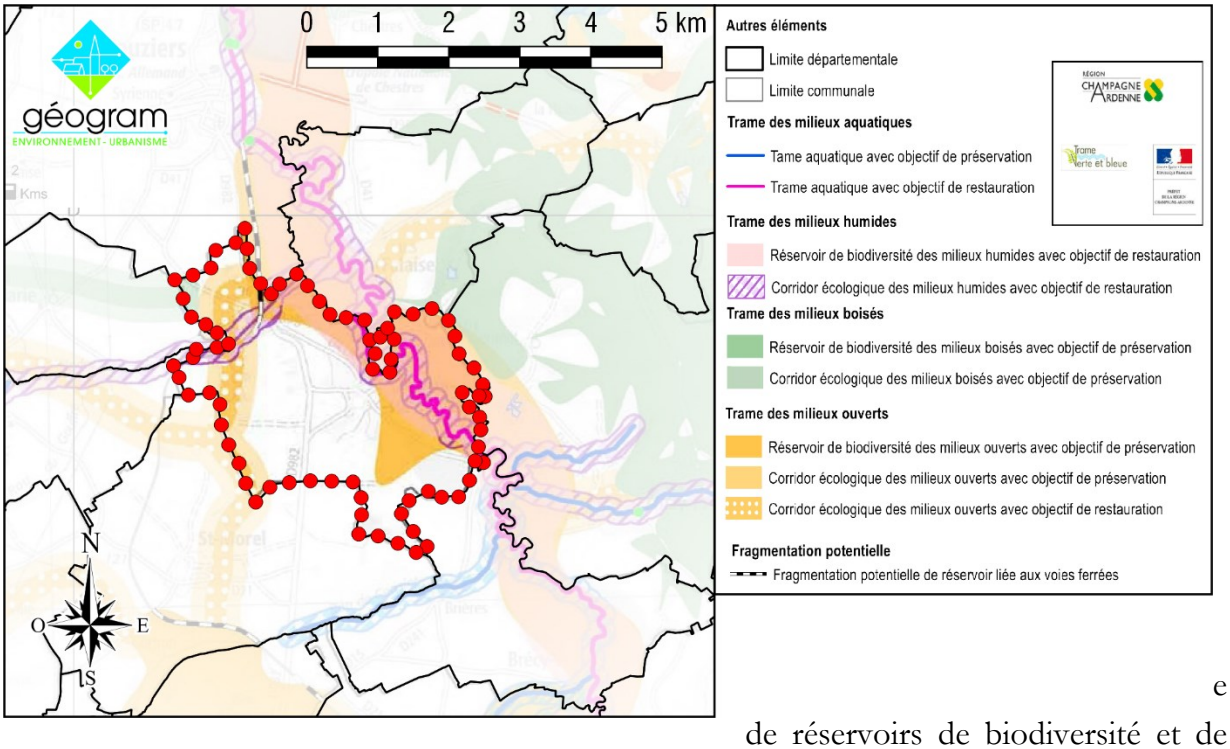

e de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques, cartographiés dans le SRCE[5] à une échelle de 1/100 000ème.

[5] Schéma Régional de Cohérence Écologique

Sur le territoire de Savigny-sur-Aisne, on trouve 2 types de réservoirs d biodiversité :

- Un réservoir de biodiversité des **milieux humides** avec objectif de restauration (fond de la vallée de l'Aisne) ;
- Un réservoir de biodiversité des **milieux ouverts** avec objectif de préservation (fond de la vallée de l'Aisne également avec une extension dans le vallon latéral au lieudit « Les Germains » au Sud-Est du village) ;
- Il est souligné que **la voie ferrée constitue un élément de fragmentation potentielle** de ce réservoir au niveau de sa partie Ouest.

On y trouve également plusieurs corridors écologiques :

- Un ensemble trame aquatique avec objectif de restauration et un corridor écologique de **milieux humides** avec objectif de restauration suivant tous deux le cours de l'Aisne sur une largeur totale de l'ordre de 300 mètres[6] ;
- Un corridor écologique de **milieux humides** avec objectif de restauration suivant le cours du Ru de Bagot (aussi appelé Ruisseau de l'Indre), là encore sur une largeur totale de l'ordre de 300 mètres ;
- Un corridor écologique de **milieux ouverts** avec objectif de restauration dans la partie Ouest de la commune et contournant le hameau de Bagot et la Ferme de la Come par le Nord.

7.8] Zones Humides

Les zones humides jouent un rôle à la fois hydraulique et écologique. Il convient donc pour ce sujet de se reporter au chapitre inclus dans les enjeux hydrauliques ci-dessus (Zones Humides : page 23).

[6] L'échelle de validité de la cartographie est petite et la marge d'imprécision est de l'ordre de +/- 15 %

8] Paysages

8.1] Contexte général

L'Atlas Régional des paysages de hampagne-Ardenne rattache les virons de Savigny-sur-Aisne à l'ensemble paysager du « ***Vallage*** ».

Le Vallage correspond au territoire de vallée de l'Aisne compris entre le ssif de l'Argonne à l'Est et la Côte de pagne à l'Ouest. Le relief de ce paysage est relativement mouvementé et présente une ccession de collines avec quelques urs plus ou moins plats dans les fonds vallées et aux sommets des coteaux. e Vallage est essentiellement onstitué par une **alternance de airies et de bois** avec, sur les teurs les moins sensibles aux ations, des cultures de céréales.

- Les **prairies** sont présentes par petites parcelles, sur des espaces régulièrement inondés, en fond de vallées. Dans ces conditions, elles sont difficiles à exploiter mécaniquement et le pâturage demeure la seule activité envisageable. Les limites parcellaires sont constituées de clôtures sans présence de haies plantées.
- Les parcelles de terres labourables sont situées sur les coteaux aux pentes régulières et sur les sommets les plus vastes. **Les cultures amènent une alternance de couleurs qui renforce la lecture de la topographie**.
- Les bois sont fortement présents sur ce paysage. À l'intérieur de ce territoire se trouvent de nombreux bois qui apparaissent dès que le relief interdit toute forme d'agriculture. Ils sont toujours visibles et donnent à ce paysage **une impression de pleins et de vides d'une grande qualité**, toujours synonyme de découverte de scènes nouvelles.
- Les villages sont situés dans la vallée de l'Aisne **dans les zones creuses des combes perpendiculaires** ; ils ont une structure regroupée ou étalée. Dans ce dernier cas, la répartition, lâche, du bâti se fait le long d'une route principale. Les bâtiments agricoles sont souvent recouverts de bardages en bois.

Enjeux du paysage :

- Maintenir et protéger tous les boqueteaux et tronçons de haies qui soulignent et renforcent le caractère typique de ce paysage.
- Encourager l'entretien et la création de vergers à proximité des villages.
- Maintenir l'exploitation agricole des bandes étroites situées entre les masses boisées et la rivière.

8.2] Unités paysagères locales

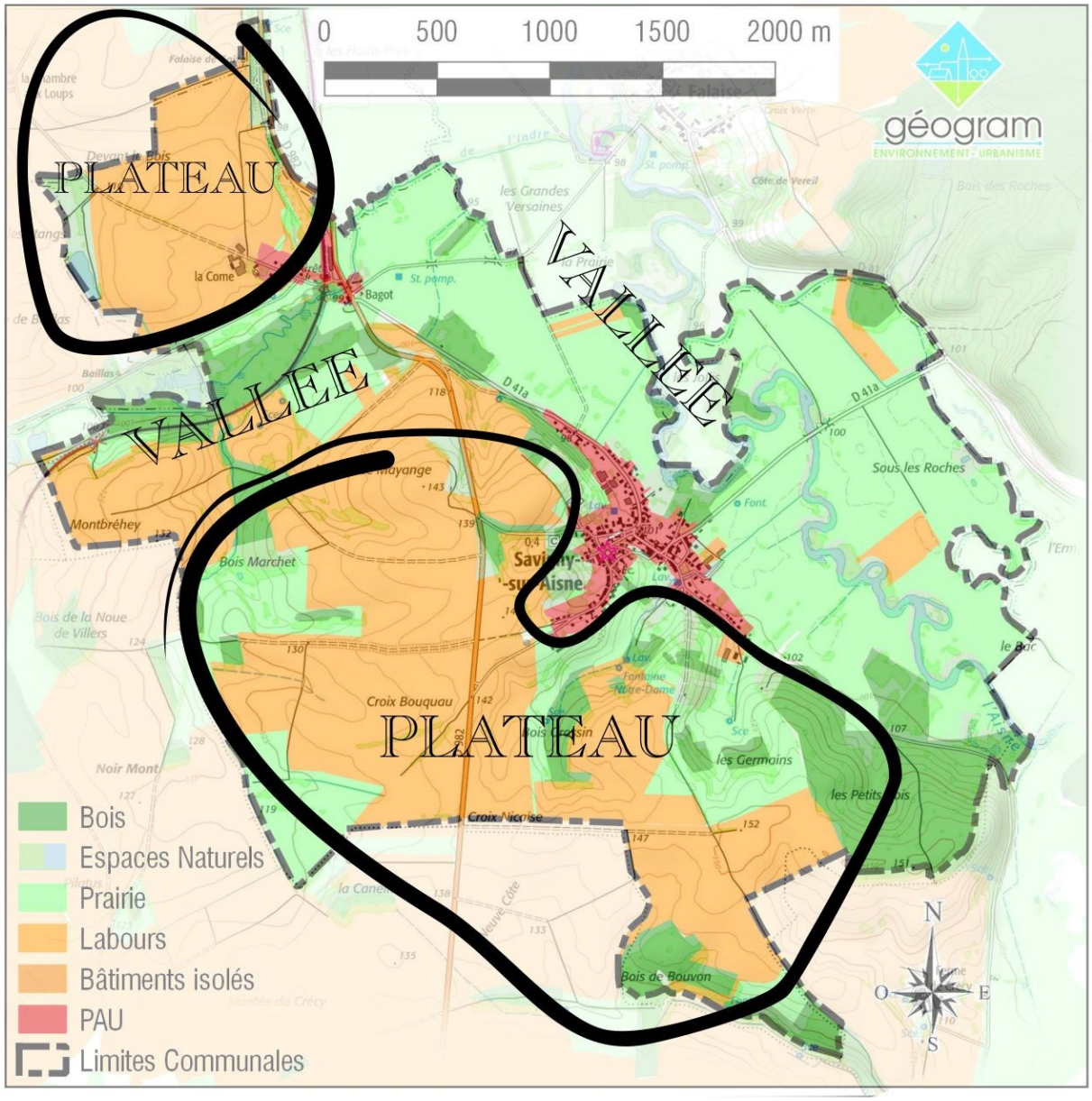

À l'échelle locale on retrouve les entités « prairies de fond de vallée », « plateau cultivé », « bois de coteaux » et PAU (« Parties Actuellement Urbanisées »). En revanche, les boisements de l'Argonne ne concernent pas directement le territoire communal qui s'arrête au pied de la rive droite de la vallée de l'Aisne.

9] Espaces bâtis

Les espaces bâtis se répartissent en 2 unités : le village et l'écart de Bagot.

9.1] Village

Le village s'est développé au long de deux axes perpendiculaires : la RD41a, d'axe Nord-Ouest/Sud-Est, parallèle à la marge de la vallée de l'Aisne qu'elle suit et la rue haute (route de Saint-Morel) qui relie plateau et vallée.

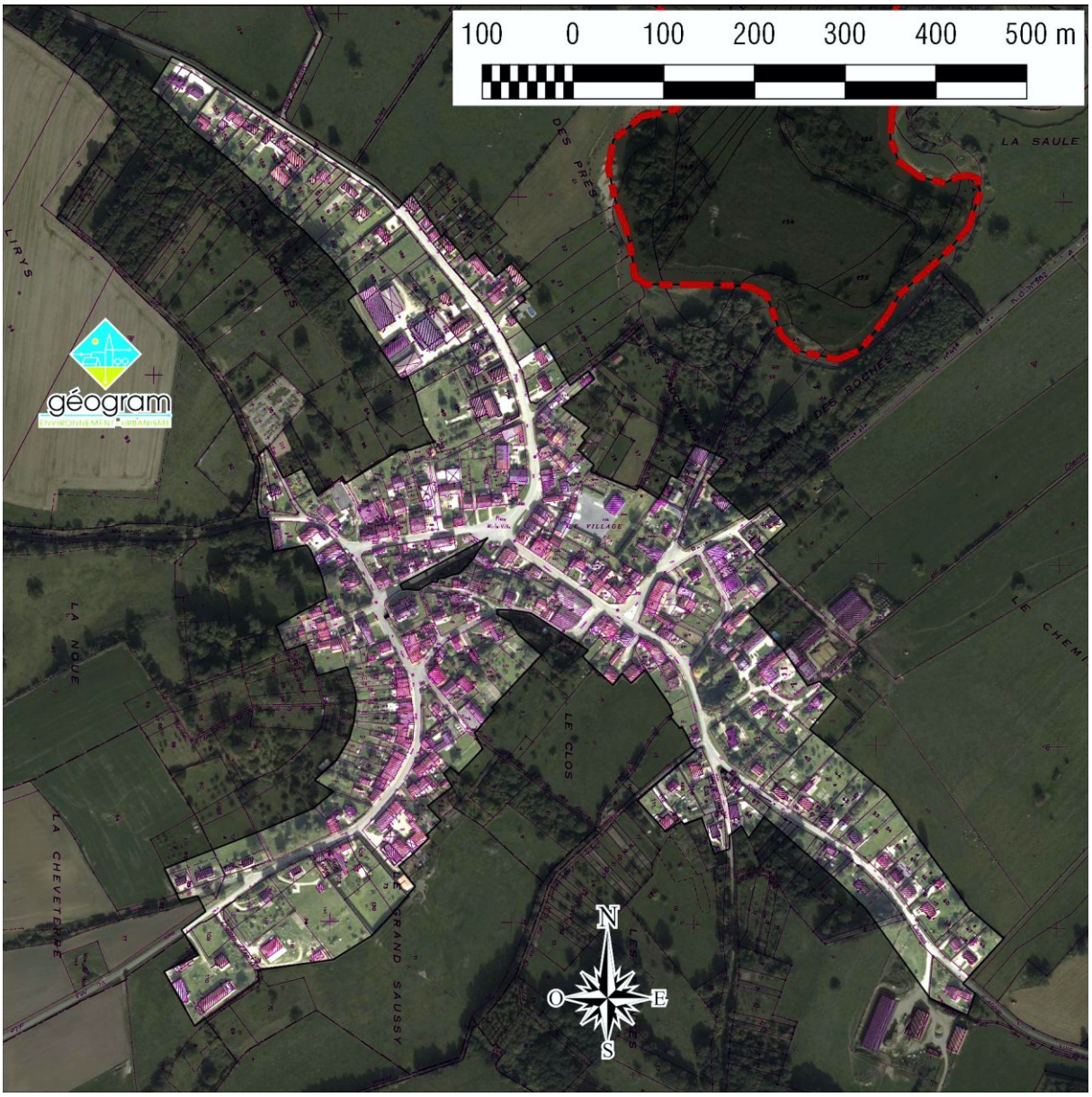

L'enveloppe urbanisée a peu évolué en 15 ans et le village ne s'est agrandi que de 3 maisons nouvelles entre 2005 et 2013 : deux à son extrémité Nord-Ouest et une au sein d'une « dent creuse »[7], rue du Chemin d'Argent.

[7] Terrain non bâti situé entre 2 terrains bâtis desservis par la même voie et les mêmes équipements.

9.2] Écart de Bagot

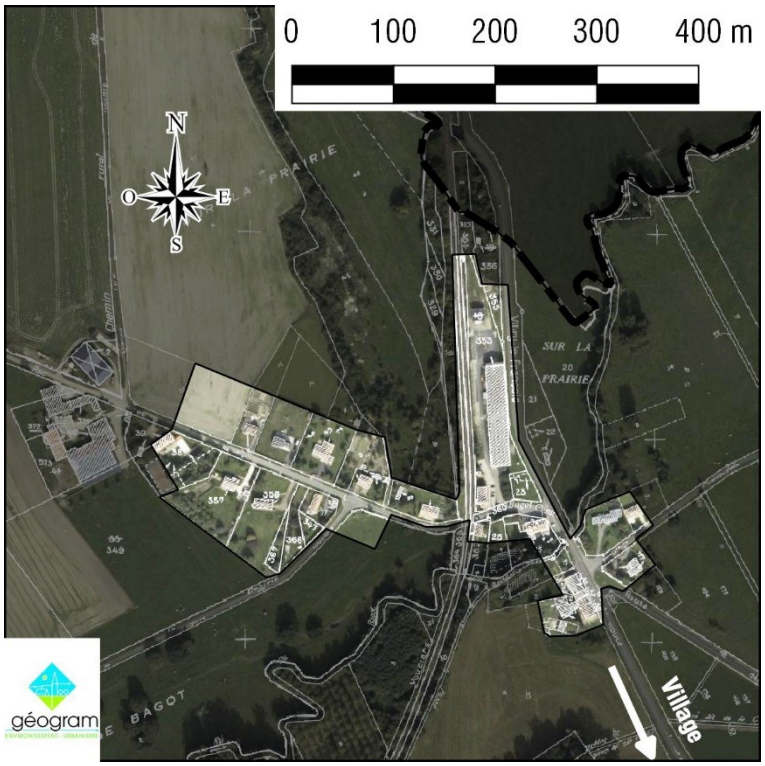

Le village de Savigny n'était pas directement situé sur le trajet de la voie ferrée Vouziers–Grandpré. Aussi une gare s'est-elle initialement implantée au niveau de l'intersection de cet axe ferroviaire avec plusieurs axes routiers locaux. Bien que la ligne régulière ait été fermée depuis, plusieurs bâtiments se sont développés autour de ce pôle : la gare a été transformée en établissement de restauration, des bâtiments d'activité se sont implantés de l'autre côté de la route et une série d'habitation s'est développée entre la gare et une ferme proche.

Trois maisons nouvelles entre se sont ainsi implantées à Bagot entre 2005 et 2013 : 2 au long de la route menant à la ferme de « La Côme » et une en contrebas de la RD 982, à proximité du cours du ruisseau de Bagot.

10] Édifices, Monuments

10.1] Église

De façon très traditionnelle, l'église emprunte la forme d'une croix latine orientée vers l'est. Elle est constituée d'un chœur à cinq pans, d'un transept et d'une nef à trois travées et deux bas-côtés.

Les matériaux sont issus de la région proche. Les murs utilisent généralement la pierre blanche de Chémery-sur-Bar. Le portail, les remplages de fenêtres, et les zones de fortes contraintes (chaînes d'angles, contreforts, nervures de voûtes, etc.) emploient la pierre ocre (grès) d'Authe et de Dom-le-Mesnil. L'alternance de ces couleurs blanches et jaunes donne du rythme à la construction. Une réparation en briques a été faite à la fin du XVIIIème siècle sur la façade occidentale.

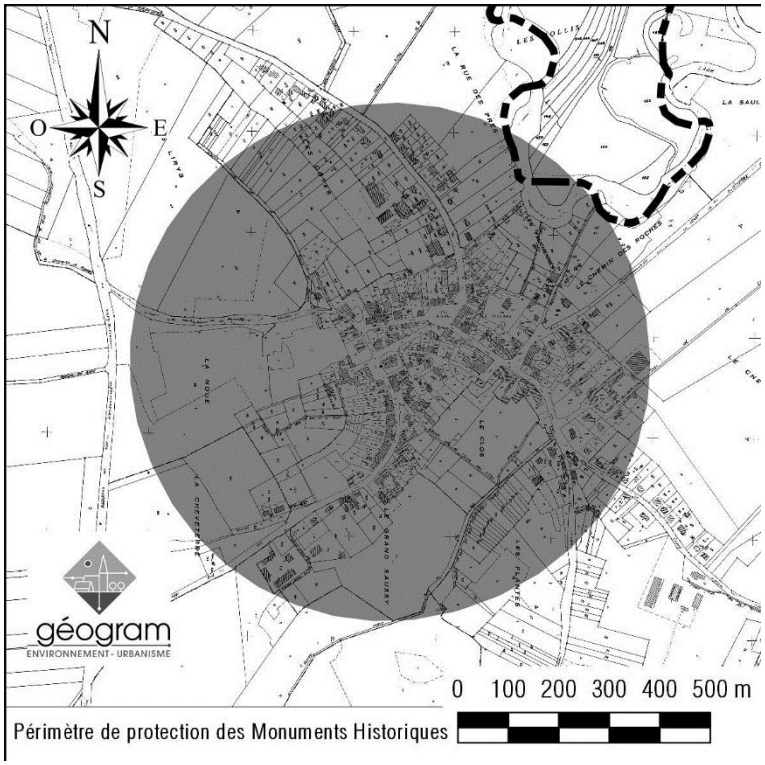

L'église elle-même ainsi que l'ancien cimetière attenant, avec ses murs de clôture, de soutènement, et le grand escalier d'accès au portail Ouest sont classés au titre des Monuments Historiques.

Les principales vues sur ce monument au sein du village se font selon 3 axes :

Axes de vue 1 : route de Monthois

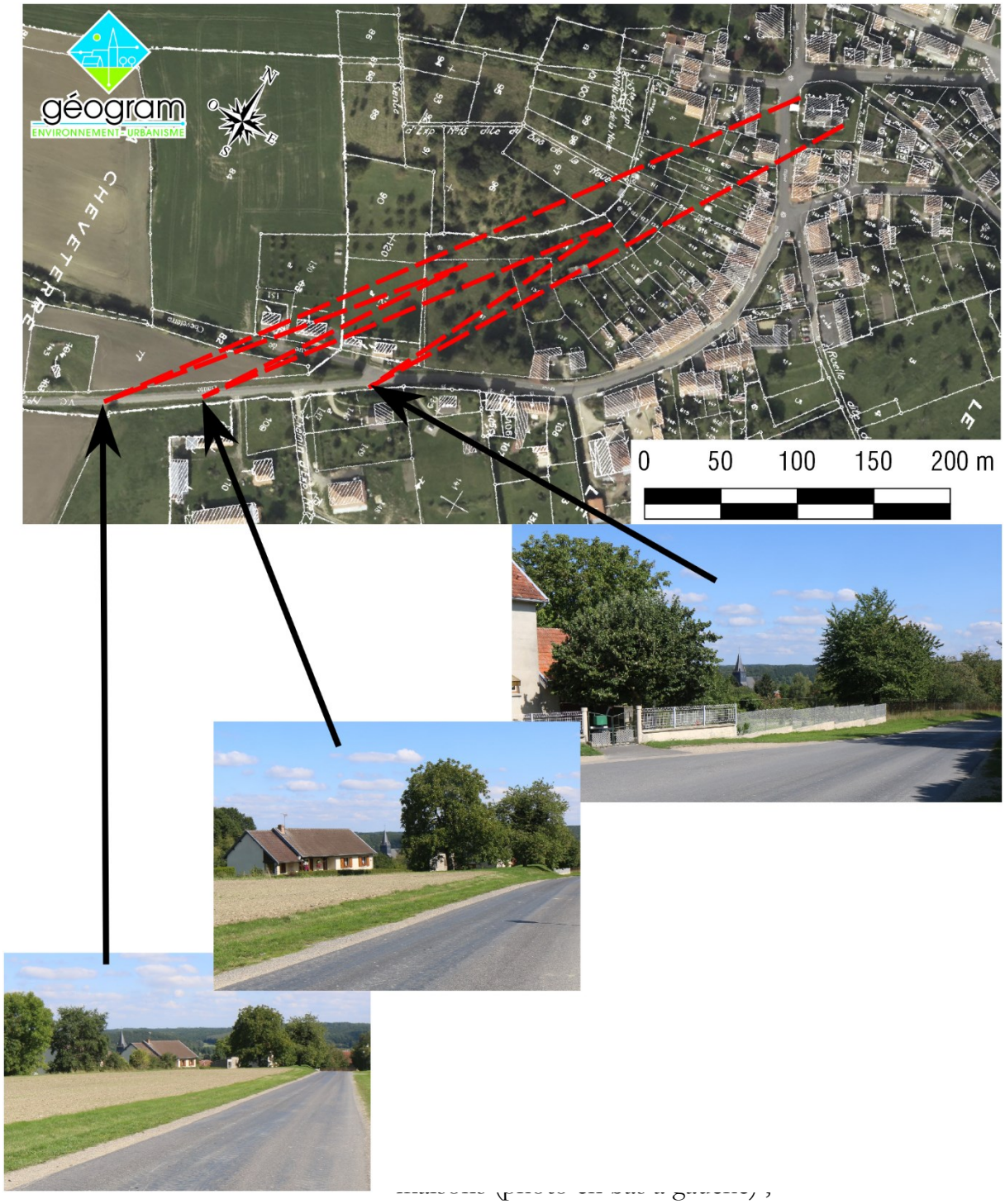

maisons (photo en bas à gauche) ;

✓ la seconde prend place entre une maison et les arbres à la pointe de la parcelle 77 (photo du milieu) ;

✓ la troisième se dégage entre une maison et les arbres d'un verger (photo en haut à droite).

Axe de vue 2 : depuis le cimetière

CÔNE DE VUE DU CIMETIÈRE

L'entrée du cimetière est située à une altitude d'environ 120 m NGF soit une dizaine de mètres plus haut que le terrain naturel au niveau de l'église. Cette différence d'altitude, la présence entre les 2 d'un vallon et le dégagement de la route qui monte jusqu'au parking du cimetière offrent une belle vue sur le monument bien que la situation au bout d'une impasse limite la fréquentation de ce point de vue.

Axe de vue 3 : depuis la place Mi-la-Ville

CÔNE DE VUE DEPUIS LA PLACE MI-LA-VILLE

La place Mi-la-Ville est certainement le meilleur point de vue sur les édifices classés monument historique de la commune : bien qu'en contrebas, elle offre une vue dégagée sur le mur de soutènement de l'ancien cimetière ainsi que sur le chevet, le transept Nord et le clocher de l'église.

De plus cette place constitue l'un des principaux points de passe dans le village et sa fréquentation renforce l'importance de la perception des édifices en question.

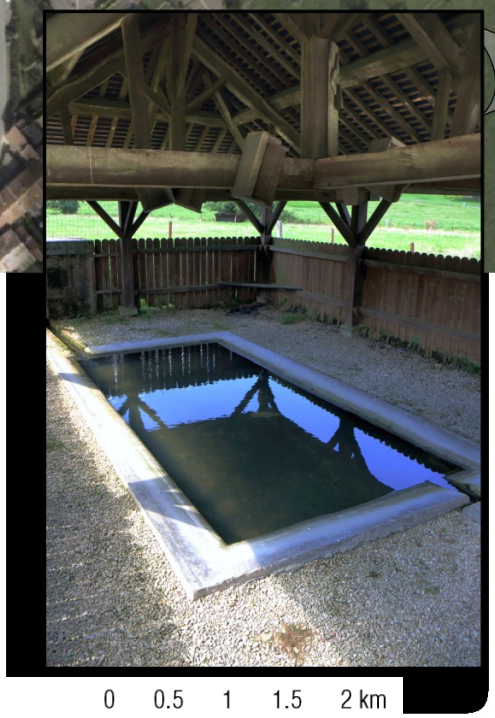

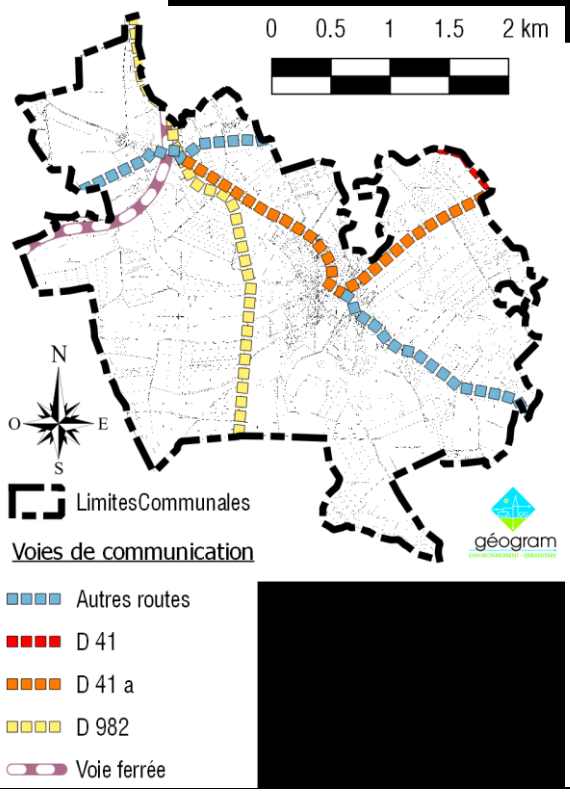

Le territoire est traversé par la ligne 210 000 du réseau ferré national (*ligne d'Amagne - Lucquy à Revigny par Vouziers*) dans sa section Amagne - Lucquy / Challerange. Cette section de la ligne est actuellement ouverte au trafic fret et est également desservie par un train touristique, le Chemin de fer touristique du sud des Ardennes.

Trois Routes Départementales concernent le territoire : 2 d'axe Nord-Nord-Ouest/Sud-Sud-Est et la troisième perpendiculaire à la vallée :

↳ La RD 982 assure une liaison régionale en reliant Vouziers à Vitry-le-François via Sainte-Menehould ;

- La RD 41, en limite Est du territoire, assure une liaison locale entre Vouziers, Falaise et Olizy-Primat ;
- La RD 41 a, enfin, relie localement les 2 précédentes.

Un maillage de voies communales et de chemins complète les accès intra-communaux ou en direction des communes voisines.

Aucune des voies n'est classée « à grande circulation » ou « infrastructure bruyante ».

12] Risques connus

12.1] Risque inondation

Le DDRM[8] recense la commune au titre du risque d'inondation. Un PPR[9] inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau (PPRi de la vallée de l'Aisne) a été prescrit le 8 décembre 2003. Il est en cours d'élaboration et aucun document opposable n'a encore été produit à la date d'élaboration de la présente Carte Communale. Dans la mesure du possible, les documents de travail ont néanmoins été pris en compte dans l'élaboration de cette Carte Communale. Il en va ainsi de la carte des risques de remontées de nappe établie par le BRGM, malheureusement d'une précision faible par rapport à l'échelle communale, ou de l'Atlas des zones inondables de Champagne-Ardenne (DIREN Champagne-Ardenne 2008).

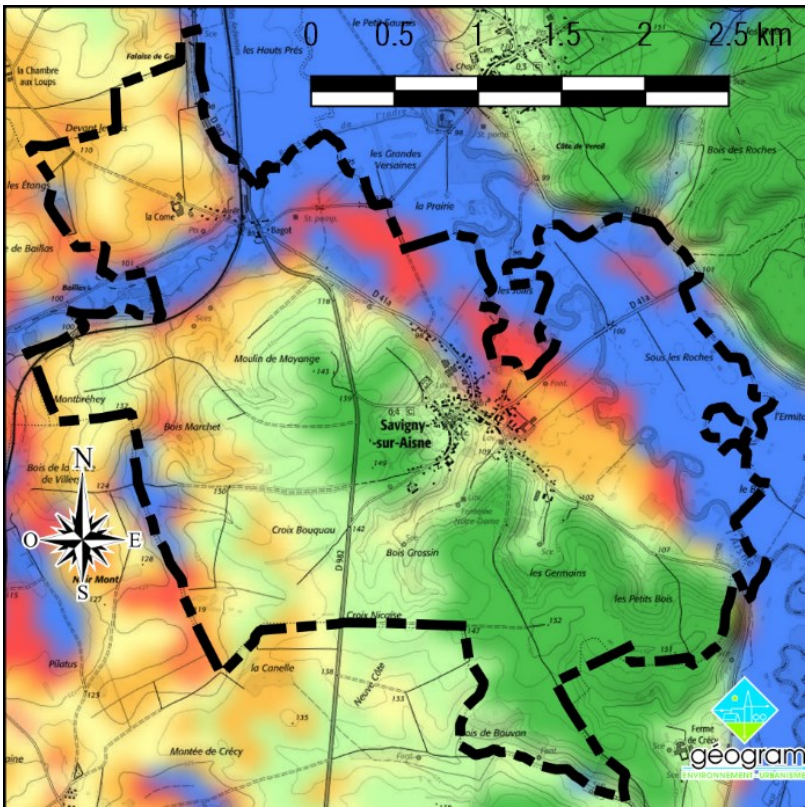

[8] Dossier Départemental des Risques Majeurs
[9] Plan de Prévention des Risques

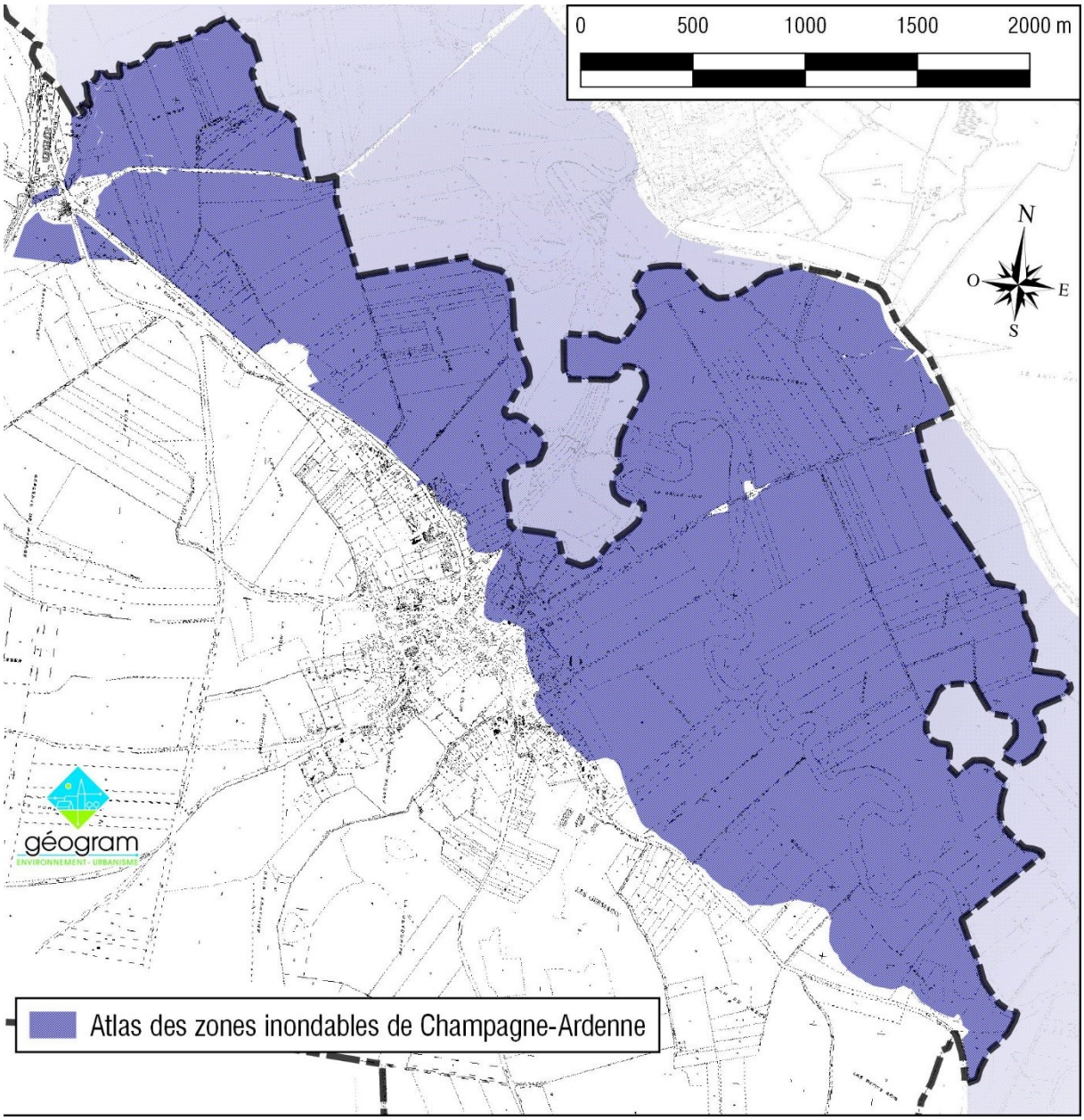

NB : Quand il sera approuvé, le PPRI constituera une Servitude d'Utilité Publique et sera opposable aux projets, quel que soit leur classement par la Carte Communale.